## DROIT DES MIGRANTS: EN MATIERE D'ENTREE ET DE SEJOUR



#### C.I.C.F.M.

7 rue de l'Ancien Collège 71100 Chalon sur Saône Tél. : 03 85 48 85 23 Fax : 03 85 48 08 44 Email:

 $\underline{\mathsf{cicfm.formation@gmail.com}}$ 

Site: www.cicfm.org

Réf : POLE RESSOURCES INTERCULTURELLES Action de formation Agrément DRTFPN°26710146171

Permanence, Accueil :

Du lundi au vendredi 9h/12h — 14h/18h

Session de Formation 2015

© <u>Dates et horaires</u>: Lundi 12 et mardi 13 octobre 2015 9h30 – 12h30 & 14h - 17h

& <u>Lieu</u>: Maison des Associations Salle Hélène Boucher 5 rue Guynemer 71200 LE CREUSOT

**⊗** <u>Coût</u> : P.A.F. de 400 €

M. Omar GASMI Avocat

INSCRIPTIONS : Les places sont limitées.

Le premier jour de la formation est consacré à une présentation générale du droit des étrangers : son historique, ses différentes branches, les modalités d'entrée en France, les différents statuts dont relèvent les étrangers (régime général, régimes spéciaux), les différentes catégories d'étrangers (immigration familiale, immigration du travail,...) l'accès au séjour (les différents titres de séjour délivrés aux étrangers). De même, sont également traitées les démarches à suivre pour demander un titre de séjour ou son renouvellement auprès de l'administration compétente, l'instruction de la demande, la décision de l'administration et les moyens dont dispose l'étranger pour contester les décisions qui lui sont défavorables.

# L'ENTREE ET LE SEJOUR DES ETRANGERS EN FRANCE & LES MODIFICATIONS APPORTEES PAR LA LOI DU 16 JUIN 2011

## I - Aperçu historique sur le droit des étrangers en France

## II - L'entrée en France

- L'obligation de visa (étrangers concernés);
- Les conditions de délivrance de visa ;

## III - Le séjour en France

## 1 - Les étrangers relevant du régime général

- Le séjour sous conditions (visiteur, étudiant, scientifique ...);
- Le séjour de plein droit ;
- La carte de séjour temporaire (différentes catégories d'étrangers) ;
- La carte de résident (différentes catégories d'étrangers);
- La carte permanente ;
- La carte « retraité » ;
- La carte « compétences et talents » ;
- La carte bleue européenne.

## 2 - Les régimes spéciaux applicables à certains étrangers

- Les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE (Bulgares et Roumains) ;
- Les Algériens et Tunisiens (accords bilatéraux).

## IV – Les modifications apportées par la loi du 16 juin 2011

## LES MESURES D'ÉLOIGNEMENT DU TERRITOIRE FRANÇAIS

#### I - La reconduite à la frontière

- Les cas de reconduite à la frontière ;
- Les étrangers protégés contre cette mesure ;
- Les moyens de recours ;
- Les conséquences de la reconduite à la frontière.

## II- L'obligation de quitter le territoire

- Distinction entre reconduite à la frontière et obligation de guitter le territoire ;
- Les cas d'obligation de quitter le territoire ;
- Les étrangers protégés contre cette mesure :
- Les moyens de recours ;
- Les conséquences de l'obligation de quitter le territoire.

## IV - L'interdiction de retour en France

- Nouvelle mesure administrative d'éloignement des étrangers ;
- Cas d'IRF
- Les personnes protégées contre cette mesure ;
- Abrogation de cette mesure.

## V - L'expulsion

- Les étrangers concernés par cette mesure ;
- Les étrangers protégés contre cette mesure :
- Les moyens de recours ;
- Les conséquences de l'expulsion.

## VI - L'interdiction judiciaire du territoire

- Le régime de l'interdiction du territoire ;
- Les motifs d'interdiction du territoire ;
- Les étrangers protégés contre cette mesure ;
- Les différents moyens de recours : Le relèvement de la peine La grâce L'amnistie La réhabilitation La prescription.

#### **Evaluation**